

ENVIRONNEMENT. Le cimentier Calcia a déposé sa demande d'exploitation

La nouvelle vient de tomber, à la veille du 14 juillet : le cimentier Calcia a soumis sa demande d'exploitation des carrières du Vexin aux services de l'État. La décision est attendue pour l'automne. Le maire de Brueil-en-Vexin n'entend pas se laisser faire.

« Nous devons arrêter ce projet d'un autre temps. » Cette phrase, empreinte d'amertume, c'est Bruno Caffin, le maire de Brueil-en-Vexin, qui l'écrit dans un courrier qu'il adresse à ses administrés. Il y a quelques jours, il a appris que l'entreprise HeidelbergCement (ex-Calcia, ex-ItalCement), porteuse du projet d'exploitation des carrières, vient de déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État.

Le bras de fer ne fait que commencer

Directement concerné, Bruno Caffin n'a pas tardé à réagir : « Ce projet est catastrophique, d'abord parce qu'il hypothéquera 15 ou 16 % du territoire de la commune et ce, pour 30 ans d'exploitation minimum. Ensuite, il est catastrophique pour le territoire car je veux rappeler que la cimenterie de Gargenville recrache jusqu'à 1 000 tonnes de CO2 par jour. J'aimerais qu'un cabinet d'études indépendant mesure les risques



Bruno Caffin (au centre, pantalon rouge) se bat contre ce projet qui déborde sur la commune. (Photos d'archives)

sur l'environnement, et notamment les répercussions sur les nappes phréatiques. »

De son côté, le cimentier veut faire preuve de bonne foi et assure vouloir continuer « à avancer dans la transparence.

Depuis le début, nous partageons les éléments du dossier. C'est notre philosophie depuis 2012. »

« Faux », répond Bruno Caffin. « Nous ne savons pas précisément ce que comporte

ce dossier. À chaque fois que nous avons assisté à des réunions, les remarques que nous avons faites n'ont jamais servi à rien. Calcia n'a jamais dévié de son intention initiale. » Le premier magistrat de la com-

« Ce projet hypothèque la qualité de vie des gens »

circinscription. mune s'étonne aussi que cette annonce de dépôt auprès des services de l'État intervienne « comme par hasard », à la veille des départs en vacances. La décision pourrait être rendue par les services de l'État à partir de l'automne prochain.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise souhaite pouvoir présenter le dossier complet aux élus de Brueil-en-Vexin, à une époque où la plupart d'entre eux en congés. « Cela fait trois ans qu'italciment doit déposer le dossier. Ce qui est clair, c'est que beaucoup de maires sont opposés à ce projet. »

Le bras de fer ne fait donc que commencer, et l'on peut s'attendre à des actions fortes dès la rentrée. Entre-temps, Bruno Caffin souhaite notamment rencontrer Nicolas Hulot, le ministre de la Transition écologique et solidaire. Le maire de Brueil espère aussi un soutien du parlementaire Michel Vialay, fraîchement élu à la tête de la 8^e

circinscription.

Alors que le cimentier qualifie son projet de « structurant pour le Mantois », Bruno Caffin explique dans son courrier aux habitants que, selon lui, « un projet structurant ne peut pas hypothéquer la qualité de vie de générations d'habitants qui ont choisi de résider dans nos communes du Parc naturel régional du Vexin Français. Un projet structurant ne peut pas autoriser la destruction de plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles, de bois protégés, de chemins, de ressources en eau. »

Bruit, pollution, poussière... les maires, les associations et le président du parc naturel régional n'entendent pas subir ce projet sans le combattre jusqu'au bout. « Cette mauvaise nouvelle ne doit pas nous décourager. Prenons des forces. Plus que jamais, notre lutte est nécessaire et juste », conclut Bruno Caffin dans son courrier aux habitants.

Céline Evain